

*Date de dépôt: 15 septembre 2008*

## **Pétition**

**en faveur du biotope et de la véranda bio-thermique de M. Blaise Bauer, à la Renfile, Commune de Jussy**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### *Pour une solution de bon sens, dans le respect des lois*

La Tribune de Genève du lundi 28 juillet 2008 a décrit l'acharnement des services de l'Etat de Genève à faire démolir un biotope de 30 m<sup>2</sup> creusé il y a 30 ans, et une véranda bio-thermique de 13 m<sup>2</sup>, construite il y a environ 15 ans par M. Blaise Bauer, sur sa parcelle de la Renfile, en zone agricole mitée par des villas.

Le biotope fonctionne comme relais entre plusieurs proches étangs réalisés par les services de l'Etat.

Selon le Domaine nature et paysage et quelques spécialistes consultés, le biotope de M. Bauer contient une faune et une flore faisant partie de la liste A des espèces en danger.

Supprimer le biotope vaudrait à M. Bauer une amende pouvant atteindre 20'000.- francs !

La véranda bio-thermique a permis de mettre hors service la chaudière et ainsi d'économiser 2,3 tonnes par années de rejet de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Nous ne comprenons pas pourquoi la police des constructions du DCTI s'obstine à refuser le maintien de ces deux réalisations écologiques malgré les avis favorables du Domaine nature et paysage, de la Direction de l'aménagement du territoire, du Service des eaux, du Service de l'énergie, de spécialistes de la flore et de la faune, etc.

Le biotope et la véranda bio-thermique sont des initiatives exemplaires s'inscrivant dans des projets de développement durable; elles sont soutenues par toutes les organisations de protection de la nature et sont même préconisées par les services de l'Etat.

Par cette pétition, nous demandons aux autorités, dans le cadre légal mais avec BIENVEILLANCE ET HUMANITE, de trouver une solution de bon sens pour permettre le maintien de ces deux modestes aménagements (étangs de 30 m<sup>2</sup> + véranda bio-thermique de 13 m<sup>2</sup>).

Il serait en effet infiniment injuste et préjudiciable à la nature de devoir les supprimer.

N.B. : 1227 signatures  
*p.a. Comité de soutien*  
*Madame Pascale Chenevard*  
Case postale 6353  
1211 Genève 6